

## 139482 - Comment bien nettoyer un récipient souillé par des gouttes de vin

---

### question

J'ai des récipients en argile desséchée. Une femme m'en a emprunté pour les utiliser. Elle y a fait glisser des gouttes d'alcool. Devrais-je jeter ce plateau ou suffit il de le laver, et comment?

### la réponse favorite

Louanges à Allah

Premièrement, il y a une divergence de vues au sein des ulémas à propos du caractère impur du vin. Selon l'avis de la majorité d'entre eux, le vin est impur. Ils se fondent sur la parole du Très haut: **«Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une impureté.»** (Coran,5:90). Le terme *ridjs* signifie impur.

D'autres ulémas soutiennent le contraire. Nous l'avons déjà expliqué dans le cadre de la réponse donnée à la question n° [59899](#).

Deuxièmement, quand une saleté tombe dans un récipient, on doit le laver avec de l'eau de manière à faire disparaître la saleté. Dès lors, le récipient redevient propre et apte à être utilisé par un musulman pour conserver ses aliments. Cela s'atteste dans ce qui suit:

1. Le Prophète (Bénédition et salut soient sur lui) a interdit la consommation de la viande de l'âne à un moment où ses compagnons étaient en train d'en cuisiner. Il leur donna l'ordre de déverser le contenu de leurs écuelles et de détruire celles-ci. Un homme lui dit: ô Messager d'Allah! Nous les renversons et les lavons? Le Messager d'Allah (Bénédition et salut soient sur lui) lui dit: c'est ça. (Rapporté par al-Boukhara,4196 et Mouslim,1802). An-Nawawi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit: **« Il (le hadith) indique la nécessité de laver tout ce qui est souillé par une saleté et qu'il suffit de laver une saleté une seule fois. S'agissant de l'ordre donné par le Prophète de briser le**

**réceptif, il est probable qu'il s'agissait d'une révélation ou d'un effort d'interprétation personnel abrogé par la suite et remplacé définitivement par le seul lavage car il n'est plus question de casse cela étant un pur gaspillage. Il (le hadith) indique qu'une fois un récipient souillé est bien lavé, on peut l'utiliser.»**

2. Abou Dawoud a rapporté (3839) d'après Abou Tahalabata al-Khouchani (P.A.) qu'il avait interrogé le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) en ces termes: «Nous avons des voisins issus des Gens du Livre qui utilisent leurs écuelles pour cuisiner de la viande porcine et pour boire du vin...? Le Messager d'Allah (Bénédictio et salut soient sur lui) lui dit: **«Si vous trouvez d'autres récipients, utilisez les pour conserver les aliments que vous mangez et buvez. Sinon, lavez les puis utilisez les.»** Jugé authentique par al-Albani dans Sahih Sunani Abi Dawoud.

Al-Khattabi (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit : le terme rahdh signifie laver. Le principe fondamental est que quand il est bien connue que les polythéistes emploient leurs récipients pour cuisiner de la viande du porc et boire du vin, il n'est permis au musulman de les utiliser qu'après les avoir bien lavés. Extrait de Awn al-Maaboud.

Ce hadith indique qu'il suffit de laver un récipient pour faire disparaître les traces du vin et qu'il n'est pas nécessaire de le casser.

Allah le sait mieux.